



Tva à récupérer pour une société civile immobilière

Par **CUGNY**, le **22/04/2009** à **10:58**

Bonjour,

Nous avons créé une SCI en 2006 et avons acheté un terrain pour y faire construire 2 habitations d'un commerce. Nous avons demandé à notre comptable de faire le nécessaire auprès des impôts pour l'option TVA à récupérer pour la partie relative au commerce (le commerce étant assujéti à la TVA).

Depuis, nous nous constamment relancé notre comptable. En effet, les constructions sont terminées depuis l'année 2007 et les locaux sont loués et nous n'avons toujours pas récupéré de TVA.

Nous comptons sur la TVA pour régler plusieurs factures et investir. Nous avons donc des problèmes de trésorerie que nous ne pouvons faire face. Nous avons contacté les impôts et ils nous ont précisé que notre comptable avait demandé l'option TVA en date du 9 janvier 2009. Nous estimons donc qu'il n'a pas fait les démarches dans les temps et que par sa faute nous avons de graves problèmes financiers dont nous ne savons comment régler.

Pouvez-vous nous informer quels sont les recours possibles ?

Merci pour votre aide